

Affaires courantes

ments à tous les niveaux sont en train d'élaborer des stratégies destinées à modifier les attitudes, les programmes, les services et les mesures législatives. Mais n'oublions pas que si les gouvernements peuvent diriger, il faut une direction dans une vaste gamme d'activités au sein de la collectivité.

La discrimination à l'égard des femmes enfreint les principes fondamentaux de l'égalité des droits et du respect de la dignité humaine que l'on doit à tous les citoyens de la terre.

[Français]

Je suis persuadée qu'au cours de la deuxième décennie de la mise en oeuvre de la Convention, le Canada continuera de donner l'exemple en supprimant les obstacles qui empêchent les femmes d'atteindre leur plein potentiel et de participer et de contribuer à la société.

[Traduction]

Les femmes ont vraiment de quoi être fières, et leurs représentantes dans cette enceinte savent rendre hommage à leur capacité de contribuer et de participer à la vie de la nation comme elles l'ont fait jusqu'ici. Tâchons tous de nous rappeler que les femmes, qui accomplissent beaucoup dans notre société grâce à leurs talents et à leur capacité naturelle de participer à notre bien-être général, continueront à le faire à l'avenir et à tirer fierté de leur aptitude à cet égard.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour marquer le 10^e anniversaire de l'adoption de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Cette journée est importante parce qu'elle témoigne de l'acceptation, du moins sur papier, d'une nouvelle orientation mondiale qui permettra un jour d'abattre les murs de l'inégalité et permettra à tous et à toutes de vivre et de travailler sans avoir à subir l'injuste fardeau de la discrimination fondée sur le sexe.

Mais il ne faut pas s'y tromper. La déclaration de la ministre a mis en évidence un point important, à savoir que nous avons un long, un très long chemin à parcourir pour régler les grands problèmes de la société canadienne qui touchent les femmes.

La convention des Nations Unies est seulement aussi forte que chaque signataire veut qu'elle le soit. Chacun sait, par exemple, que certains des signataires de la Déclaration universelle des droits de l'homme continuent à violer de façon flagrante les droits de la personne.

Pouvons-nous proclamer au Canada que nous faisons sérieusement face au problème de l'inégalité et que nous

sommes fiers de nos réalisations sur le plan des droits de la femme? Je ne le pense pas. La ministre a cité les efforts du gouvernement, mentionnant en premier le fait qu'il a inscrit les principes de la Convention des Nations Unies à l'article 15 de notre propre Charte des droits et libertés.

Pendant, tant que la clause de dérogation existe, l'article 15 est en danger, et je ne pense pas que nous puissions nous féliciter. Quel message le gouvernement transmet-il aux femmes du Canada quand il affirme avoir inscrit l'égalité dans un document où cette égalité demeure extrêmement fragile?

La ministre a également mentionné les mesures législatives sur l'équité en matière d'emploi. Il est un peu étrange qu'elle l'ait fait quand le gouvernement est encore mêlé à un conflit avec le groupe des services hospitaliers, composé essentiellement de femmes qui sont payées sensiblement moins que leurs collègues masculins. Même après la décision que la Commission des droits de la personne a rendue contre lui, le gouvernement refuse d'établir l'égalité salariale.

Une étude publiée récemment montre que les employées des banques canadiennes ne gagnent que 56 cents pour chaque dollar payé aux hommes et bien que même si les femmes sont plus nombreuses, selon un rapport de 70 contre un, elles sont pratiquement absentes de la direction supérieure des banques au Canada.

Le gouvernement a soumis récemment une mesure législative sur l'avortement qui fait des criminelles des femmes qui contrôlent leur propre reproduction. Le gouvernement se dit tout dévoué à la cause des femmes, mais d'un seul geste il a retranché 15 p. 100 du financement de programmes nationaux essentiels pour les femmes. Dire qu'on donne une direction en matière d'égalité et donner cette direction sont deux choses différentes.

• (1120)

Où est la véritable équité salariale et où donc est le programme national de garderies que tous reconnaissent comme la seule vraie voie d'accès à l'équité en matière d'emploi?

Il y a beaucoup de chemin à faire pour éliminer la discrimination. Je loue les intentions des Nations Unies et des gouvernements canadiens passés et présent, mais n'oublions pas qu'il y a encore beaucoup à faire.

Les exemples que j'ai énumérés montrent que nous sommes loin d'avoir réalisé une société vraiment égalitaire. Encore plus navrants, les événements d'il y a deux semaines à l'Université de Montréal renforcent l'idée